

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteurs 2 et 3 : "PILON – BOURGADE – Les LICES
SAINT-ANTOINE – Les CARLES – ZONE ARTISANALE"**

**MERCREDI 14 OCTOBRE 2015 à 18 heures,
salle Louis Blanc**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme GIRODENGU, conseillère municipale, coprésidente du quartier 2,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier 3,

Mme SIRI, adjointe, coprésidente du quartier 3,

Mmes SERDJENIAN et ANSELMI, adjointes,

MM. GUIBOURG, PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

Mmes ISNARD et GIBERT, conseillères municipales,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Major ROBINET, représentant la Gendarmerie,

M. DANIELO, brigadier chef principal, représentant la police municipale,

Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent des services techniques,

Mme LAURENT, agent du service de l'Urbanisme,

M. DEVALLE, responsable d'exploitation de l'agence de Saint-Tropez de la société
PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Mme BOUCHET, coprésidente du quartier 2,

M. Pascal BONNET, coprésident suppléant du quartier 2,

Mme GUILLEMARD, coprésidente du quartier 3,

Mme ETIENNE, coprésidente suppléante du quartier 3.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusée :

Mme CHAIX, adjointe, présidente du quartier 2.

* * *

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 15^e session des Comités de Quartiers et rappelle que depuis leur création, il y a maintenant 7 ans, 69 réunions se sont tenues.

A l'appui d'un document power point, les principaux chantiers et travaux sont présentés.

DOLEANCES SATISFAITES

En visionnant de nombreuses photographies, M. GIRAUD dresse une liste non exhaustive des différents aménagements réalisés à la demande des administrés lors des rencontres. Force est de constater qu'au bout de toutes ces années d'échanges, les demandes se tarissent. Seuls les problèmes de fond, difficiles à résoudre, restent principalement d'actualité.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé de regrouper certains quartiers, le secteur de la Vieille Ville restant une entité à part entière. En revanche, les quartiers 2 et 3 sont regroupés, ainsi que le 4 et le 5.

LOGEMENTS

M. GIRAUD fait un rappel du programme social sur le territoire communal.

Le programme global :

- 20.000 m² de SHON pour environ 250 logements dont 84 en accession et 167 en location pour actifs,
- 2000 m² de locaux d'activités,
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch) dont un parking public souterrain de 100 places.

Les Lices – Le Couvent :

- 32 logements en accession,
- 87 logements locatifs intermédiaires et sociaux.

Livraison des derniers appartements sociaux en novembre 2015.

L'ancien Hôpital :

- 52 logements en accession,
- 80 logements intermédiaires et sociaux.

Les bâtiments seront mis hors d'eau dans le courant de l'automne 2015.

La livraison est programmée pour l'été 2016.

TRAVAUX REALISES

Différents travaux et aménagements ont été réalisés dans le quartier :

- Rue Allard : réhabilitation du réseau d'assainissement : 120 000 €
- Nouveau Port : rénovation de l'éclairage : 195 000 €
- Parking du Port : reprises ponctuelles d'enrobé : 32 686,30 €
- Rue Allard : travaux de voirie : 41 699,73 €
- Rue du Temple : création d'un ralentisseur : 9 507 €
- Place Celli : travaux de voirie : 30 874,52 €
- Société Nautique : travaux trottoir : 24 634,94 €
- Société Nautique : création d'une dalle en béton et sondages manuels : 8 154,21 €
- Quai de l'Epi : travaux de voirie : 13 011,92 €
- Boulevard Louis Blanc : reprise d'enrobé : 5 156,50 €
- Centre des Impôts : reprise ferronnerie : 3 254 €
- Route des Plages : travaux d'assainissement – réfection regards : 1 328 €
- Route des Carles : travaux de voirie : 66 570,05 €

SOCIETE NAUTIQUE

Un bâtiment a été construit pour un montant de 1 000 000 € (budget du Port).

Les différentes étapes du dossier :

- 2011 : dépose du bâtiment existant et réalisation d'une structure en bois équipée.
- 23 août 2012 : procédure de mise en concurrence pour une livraison le 15 avril 2013.
- 26 mai 2013 : suspension définitive des travaux par l'entreprise prestataire. Elle reste redevable à la commune d'une somme de 454 000 €.
- Septembre 2013 : non livraison de l'ossature en bois.
- Décembre 2013 : location d'un algeco pour permettre le fonctionnement de la Société Nautique.
- 18 août 2014 : nouvelle entreprise désignée pour la réalisation des travaux.
- Janvier 2015 : début des travaux.
- Juin 2015 : livraison du bâtiment.

Monsieur le Maire intervient. Le bâtiment a finalement été terminé. Il appartient à la Ville mais est mis à la disposition de la Société Nautique qui va l'occuper durant un certain nombre d'années, dans l'attente d'une structure plus pérenne qui verra le jour dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade du Nouveau Port.

MUSEE de la GENDARMERIE et du CINEMA TROPEZIEN

Les travaux ont commencé en octobre 2014 et s'achèveront en décembre 2015.
Coût : 2 040 000 €

L'architecte est M. Joël DEVULDER de DRAGUIGNAN.

La scénographie sera réalisée par l'atelier « Les Charrons » de SAINT-ETIENNE.

L'aménagement scénographique, ainsi que l'installation des collections se feront de janvier à avril 2016. Coût : 1 900 000 €.

TRAVAUX EN COURS

Maison de retraite :

- Fourniture et pose de 11 paires de volets + location d'un camion nacelle : 16 000 €.

CONTRAINTE BUDGETAIRES

Le désengagement de l'Etat :

Pour la dotation globale de Fonctionnement versée :

2010 = 4 101 031 €

2015 = 2 684 216 € = - 1 416 815 €

Ce désengagement va se poursuivre et donc se cumuler :

2016 = - 682 134 €

2017 = - 682 134 €

Ainsi, entre 2010 et 2017, la Ville aura vu cette recette baisse de 2 805 827 €. Il est à noter que cette perte est définitive.

La Commune a maintenant obligation de créer des budgets annexes pour :

- les cinémas,
- les salles communales (sans conséquence pour le budget),
- l'ensemble des parkings.

Cette nouvelle procédure générera un impôt sur les sociétés dont la commune devra s'acquitter :

700 000 € pour 2015
700 000 € pour 2016
soit un total de 1 400 000 €

En résumé, pour le budget 2016 :

- perte de recettes de 700 000 €
- dépense supplémentaire de 1 400 000 €
- soit une perte de 2 100 000 €

Pour avoir une idée de l'importance de la somme, il faudrait augmenter les impôts locaux de plus de 20 % pour combler ce « manque à gagner ».

La Municipalité est donc contrainte de faire des économies dans tous les domaines de la section de Fonctionnement.

Ces difficultés résultent des mesures imposées par l'Etat dont la forte diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

PLACE BLANQUI et ses ABORDS

Les travaux d'aménagement du secteur sont programmés de janvier à juin 2016.

A l'appui de plans et d'une mise en situation, le projet est présenté aux administrés.

M. HAUTEFEUILLE rappelle que cet aménagement fait partie d'un plan d'ensemble.

NOUVELLE CAPITAINERIE

Les travaux ont débuté le 13 octobre.

18 mois seront nécessaires à la réalisation d'une structure qui permettra d'accueillir une clientèle haut de gamme dans un espace plus fonctionnel et plus qualitatif.

Il y aura, entre autres, la mise en place d'une conciergerie, de vélos et voitures électriques, un espace de convivialité de 260 m² ...

Le coût du chantier s'élève à 2 530 000 € (budget du Port).

TRAVAUX à VENIR

- Maison de retraite : remplacement de la chaudière et installation d'un 2^{ème} ascenseur : 32 300 €

- Traverse des Lices : remplacement du réseau « eaux usées » (du 2 au 20 novembre) : 30 000 €
- Gare routière : réhabilitation du réseau « eaux usées » (du 16 au 27 novembre) / 25 000 € ;

URBANISME

La seconde modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intervient dans le cadre de la procédure prévue au Code de l'Urbanisme, article L.123-13-1.

Cette modification a pour unique objet de permettre la levée de la servitude de constructibilité restreinte instaurée dans le **quartier Saint-Roch** et signalée au PLU par un Périmètre d'Aménagement Global (PAG) au profit d'un cadre réglementaire adapté.

3 grands enjeux d'aménagement ont émergé :

- 1 – Structurer l'avenue Foch au bénéfice d'une entrée de Ville revalorisée.
- 2 – Permettre et encadrer l'évolution du secteur en anticipant la mutation de la zone et en tenant compte des opérations récentes.
- 3 – Assurer la visibilité et la pérennité du système viaire et des logiques de circulation.

L'enquête publique est en cours depuis le 23 septembre jusqu'au 26 octobre.

Le commissaire enquêteur est présent en mairie le 15 octobre de 14 h à 17 h et le 26 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête est visible tous les jours en mairie et sur le site internet de la Ville.

Toutes les remarques sont à noter sur le registre disponible en mairie ou par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Toutes ces informations sont visibles depuis mi-septembre sur tous les supports de publicité de la Ville.

***Mme LAURENT** rappelle qu'en 2013, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, cette zone a été intégrée. En janvier 2015, un bureau d'études a été missionné pour élaborer le projet.*

Dans le cadre de la procédure et pour pouvoir intégrer ce projet, il convient de modifier le PLU.

Il est précisé que sur les plans, l'alignement est évoqué. Il s'agit uniquement d'un alignement de façade et non de voirie.

Monsieur le Maire tient à préciser que les élus veulent fixer des règles d'urbanisme qui devront être respectées pour toute réalisation future. Une certaine cohérence est voulue dans le secteur afin d'éviter trop de densité sur la zone.

Monsieur GUIBOURG apporte des précisions. Le PLU actuel oblige, en cas de construction ou reconstruction, un recul de 10 mètres. Cela sera beaucoup moins contraignant dans le nouveau PLU et les possibilités de constructibilité seront améliorées.

ENVIRONNEMENT

Le « Mémo Tri Tropézien » a été distribué, en début de saison, par les ambassadrices du tri de la Communauté de Communes, aux professionnels (en Ville et dans la zone artisanale Saint-Claude).

Concernant la zone artisanale, il est rappelé que le nettoyage est effectué tous les week-ends.

Par ailleurs, le décapage d'un emplacement de regroupement de bacs a été réalisé très récemment afin d'effacer les traces de coulures.

ENVIRONNEMENT

Des ganivelles ont été mises en place, plages du Pilon et de la Bouillabaisse. Ce dispositif permet à la dune de se reformer.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Gare routière et ses abords

Une commerçante du quartier regrette le projet de création d'une nouvelle entrée pour accéder au parking du Port. Elle propose que l'enveloppe budgétaire soit plutôt utilisée pour aménager la gare routière et son secteur. Elle déplore également le fait que la permanence de l'Office de Tourisme, à l'accueil du parking, ne soit pas maintenue toute l'année. Ce secteur semble oublié.

M. GIRAUD rappelle que l'entrée de ville fait partie d'un plan d'ensemble qu'il semble souhaitable de réaliser malgré les difficultés budgétaires rencontrées.

Concernant la gare routière, un nettoyage, prévu au contrat, a lieu une fois par semaine. Si nécessaire, le rythme des interventions peut être augmenté. Il rappelle à cette occasion que des aménagements ont déjà été réalisés par la Ville. Les sanitaires ont en effet été totalement réhabilités.

M. GUIBOURG tient à préciser que l'aménagement de la gare routière relève de la compétence du Conseil Départemental du Var et non de la commune.

De nombreux S.D.F. se regroupent à la gare routière. Cette présence ne donne pas une bonne image de la Ville et génère des nuisances olfactives et visuelles.

M. DANIELO rappelle qu'il s'agit d'un problème récurrent. Un arrêté municipal interdit la mendicité, la consommation d'alcool sur la voie publique et la présence des S.D.F. à proximité des distributeurs automatiques de billets (DAB). Des mesures sont prises concernant ces interdictions.

Toutefois, ces personnes, une fois délogées, reviennent systématiquement à leur place initiale.

Les administrés sont invités à contacter la Police Municipale lorsque des problèmes sont constatés en la matière.

Nouvelle entrée au parking du Port

Des inquiétudes sont soulevées concernant le projet de création d'une nouvelle entrée au parking du Port, à la hauteur du bâtiment dit « des anciens abattoirs ». Des problèmes d'embouteillage pourraient survenir à certaines heures les jours de grande affluence.

M. GIRAUD informe les participants que ce problème a été évoqué avec le bureau d'études en charge du projet. Ce nouvel accès permettra tout de même de casser la vitesse. Les jours où la circulation est d'ores et déjà bloquée, cela ne créera pas plus de problème. Quant aux modalités pratiques, elles seront vues à l'expérience.

Pour rappel, le giratoire de la Bouillabaisse avait créé des inquiétudes mais à la pratique, il s'avère efficace.

Nouvelle Capitainerie

Il est suggéré de réaliser un bâtiment sur un seul niveau.

M. GIRAUD intervient. Le choix a été fait de retenir ce projet à un étage pour éviter de condamner des places de stationnement.

Quant aux plans du projet, ils sont consultables, en Mairie, auprès du service de l'Urbanisme. L'architecte du projet est M. CHAUVET.

Un administré propose que la nouvelle salle de la Capitainerie accueille des séminaires ou autres rencontres.

M. GIRAUD confirme que cet espace pourra éventuellement être utilisé à ces fins.

Modification du PLU – secteur Saint-Roch

Un administré demande des précisions sur le fait que la Commune n'ait pas procédé à la préemption de la zone, le propriétaire étant la DCNS et appartenant à l'Etat.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de l'opération aurait coûté à la Ville plus de 16 millions d'euros. Les élus ne sont pas là pour faire des opérations immobilières.

Par ailleurs, compte-tenu de l'état d'endettement de la Ville, il paraissait difficile d'en rajouter.

Trois maisons ont été acquises à un prix relativement intéressant.

Les élus pensent que cette zone, située en-dessous de la Citadelle, monument historique, doit être préservée et que la densité doit se situer vers l'ancien hôpital.

Monsieur le Maire précise que la DCNS est une société de droit privé dans laquelle l'Etat est actionnaire majoritaire. Cela permet d'exercer un droit de priorité mais les estimations tiennent compte du prix du marché qu'il est impossible pour la Ville d'assumer.

Zone Artisanale

Une riveraine tient à informer les élus et le service de l'Environnement qu'une opération de nettoyage était en effet prévue très récemment. Toutefois, compte-tenu de la présence de deux véhicules en stationnement interdit sur le site, l'opération n'a pu être réalisée totalement. De plus, malgré la présence sur place de la Police Municipale, les voitures n'ont pas été enlevées par la fourrière municipale.

Le représentant de la Police Municipale va se renseigner.

A l'appui de photos, il est une nouvelle fois démontré la présence continuelle sur la voie de containers privés, alors que ces derniers doivent être uniquement sortis au moment de la collecte et retirés par la suite. Le fait que ces bacs soient à disposition, ils font l'objet de dépôts sauvages. Ce problème est abordé à l'occasion de chaque session des « comités de quartiers ».

M. LESCA rappelle que de tels faits doivent être signalés immédiatement et systématiquement aux services municipaux.

M. GIRAUD rappelle qu'une visite a eu lieu chez les professionnels de la zone par les élus et les représentants de la Communautés de Communes. Cette opération sera renouvelée afin de sensibiliser une nouvelle fois les riverains aux règles à respecter.

M. PERRAULT précise qu'une visite sur place a eu lieu, en présence de la Police Municipale concernant le problème des déchets et des stationnements anarchiques. Dès la semaine prochaine, une nouvelle opération sera faite.

Place Blanqui

Le Point d'Apport Volontaire installé sur cette place sera maintenu à l'occasion de la réfection du quartier.

Des inquiétudes sont soulevées concernant les risques d'inondation et les dispositions envisagées lors des travaux de réhabilitation du secteur.

M. LESCA invite les administrés inquiets à se rendre dans son bureau afin d'étudier en sa compagnie les plans des réseaux souterrains du quartier. Toutes les garanties ont été prévues dans ce cadre.

M. GIRAUD rappelle que des dispositions identiques ont été prises à l'occasion de la réalisation de l'Hôtel de Paris et des programmes de logements sociaux, avenue Paul Roussel.

Route des Plages

Le stationnement anarchique, le long de cette voie, est une nouvelle fois déploré. La sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes est en jeu.

Monsieur le Maire informe les participants que le problème est réel, identifié et difficilement gérable. Une solution pourra y être apportée, en partie, à l'occasion de la réalisation d'un parking souterrain sous le futur bâtiment qui abritera les services techniques municipaux. Malheureusement, compte-tenu des contraintes budgétaires, le projet doit être reporté.

M. GIRAUD rappelle que des aménagements ont déjà été réalisés aux abords de l'entrée et de la sortie de la zone.

Un riverain insiste sur les problèmes de vitesse et de stationnement anarchique constatés quotidiennement sur cet axe de circulation. Il est proposé la mise en place de ralentisseurs. Renseignements pris par ses soins auprès du Conseil Départemental, gestionnaire de cette route, la Commune pourrait tout à fait réaliser ces aménagements sécuritaires. Il s'agit d'un problème de sécurité et de nuisances sonores.

De plus, il serait souhaitable, pour désengorger le rond-point de la Bouillabaisse, qu'un panneau directionnel indiquant la route des Plages soit installé au niveau de la pépinière DERBEZ. Cela permettrait aux automobilistes de s'y rendre en passant par RAMATUELLE.

M. LESCA rappelle que durant plusieurs années, le Conseil Départemental avait des projets d'aménagement sur la route des Plages. Depuis deux ans, compte-tenu de difficultés budgétaires, les services départementaux y ont renoncé. De ce fait, la commune peut être sollicitée pour assurer différents aménagements.

Le Major ROBINET confirme la dangerosité des abords de la voie. La seule solution serait d'installer des obstacles au stationnement sur toute sa longueur. Il rappelle à l'assistance que de nombreux contrôles de vitesse sont opérés dans le secteur.

M. GIRAUD rappelle que cette voie sert de « parking de délestage » les jours de grande affluence durant lesquels les parkings municipaux ne peuvent absorber le flux des visiteurs.

Rue Quaranta

De problèmes de nuisances sonores sont à nouveau rencontrés dans cette rue à l'occasion de la livraison du Petit Casino. De nouveaux horaires sont pratiqués alors que la précédente organisation donnait satisfaction à l'ensemble du quartier, aussi bien aux résidents qu'au gérant du commerce.

M. GIRAUD informe les parties intéressées que le problème est connu des élus et des services municipaux. Une mauvaise communication semble à l'origine du dysfonctionnement. Des discussions sont en cours afin de revenir à une organisation donnant satisfaction à tous.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Les Présidents des quartiers,

Jocelyne GIRODENGO et Claude HAUTEFEUILLE

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature on the left is a stylized, cursive 'G'. The second signature on the right is a stylized, cursive 'H'.